



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAYOTTE
AVENUE DE LA PREFECTURE – BP 501
97600 MAMOUZOU

Mamoudzou, le - 1 SEP. 2019

Décision de délégation de signature aux responsables du pôle pilotage et ressources et gestion fiscale et à leur adjoint

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Mayotte,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 février 2012 portant création de la direction régionale des finances publiques de Mayotte ;

Vu le décret du 06 juin 2016 portant nomination de M. Jean-Marc LELEU, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Mayotte ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques fixant au 30 août 2016 la date d'installation de M. Jean-Marc LELEU dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de Mayotte ;

Vu la décision de délégation générale de signature à M. Thierry ACHARD accordée par M. Jean-Marc LELEU en date du 30/09/2016 ;

Vu les notifications portant affectation de l'ensemble des agents mentionnés ci-dessous à la DRFIP de Mayotte.

Décide :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à :

– **M. Christophe BARTHELMEBS**, inspecteur principal des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques de Mayotte ;

– **M. Florent GUEREL**, inspecteur principal des finances publiques, directeur du pôle gestion fiscale à la direction régionale des finances publiques de Mayotte ;

– **M. Philippe MERLAUD**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint du directeur du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques de Mayotte.

– **M. Sébastien BONNEAU**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint du directeur du pôle gestion fiscale à la direction régionale des finances publiques de Mayotte ;

Ceux-ci reçoivent mandat à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2019.

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département et annule la précédente.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de Mayotte,



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LEIP de MAYOTTE' around the top edge, 'TR. 02.00.18.00' and 'N° 501' in the center, and 'MAMOUDZOU' at the bottom. There are also two small stars at the bottom of the stamp.

Jean-Marc LELEU